

DIRECTION GENERALE DE LA COMPETITIVITE,
DE L'INDUSTRIE ET DES SERVICES
SERVICE DE LA COMPETITIVITE
ET DU DEVELOPPEMENT DES PME,
SOUS-DIRECTION DE LA QUALITE, DE LA NORMALISATION,
DE LA METROLOGIE ET DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE

Bureau de la métrologie
61 BOULEVARD VINCENT AURIOL
75703 PARIS CEDEX 13

Certificat de fonctionnement
n° 14.00.271.001.1 du 23 mai 2014

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route
Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale
pour l'Albanie

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application du règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014 relatif aux tachygraphes dans les transports routiers et de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié.

AUTORITE DE DELIVRANCE :

Ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique - Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services – Service de la compétitivité et du développement des PME
- Sous-direction de la qualité, de la normalisation, de la métrologie et de la propriété industrielle -
Bureau de la métrologie

61, boulevard Vincent AURIOL- 75703 Paris Cedex 13 - France

FABRICANTS :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

et

GEMALTO - 6, rue de la Verrerie - 92197 MEUDON CEDEX - France

BENEFICIAIRE :

Imprimerie Nationale - Rue des Frères Beaumont - 59128 FLERS EN ESCREBIEUX - France

NOM DU MODELE DE L'INSTRUMENT :

Cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour l'Albanie

CARACTERISTIQUES DE L'INSTRUMENT :

Les cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour l'Albanie existent sous quatre types différents :

- carte de conducteur,
- carte d'entreprise,
- carte de contrôleur (pour personne morale ou personne physique),
- carte d'atelier.

Ces cartes comportent chacune un micromodule Gemalto composant SLE66CX360PE INFINEON masqué par la plate-forme GEOS et l'application TachographV1.1.

Les cartes tachygraphiques, objet du présent certificat, sont dérivées des cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale diffusées en Albanie et qui font l'objet du certificat de fonctionnement n° 10.00.271.007.1 du 1^{er} septembre 2010 et du certificat d'homologation e2 -36 du 1^{er} septembre 2010.

L'Albanie n'étant pas Etat membre, le code l'identifiant apposé au recto des cartes tachygraphiques couvertes par le présent certificat ne respecte pas le marginal 174 de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié.

ESSAIS REALISES :

Les quatre types de cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour l'Albanie ont été soumis aux examens prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié, conformément aux dispositions des articles 46, 47 et 48 du règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014.

Les résultats d'essais listés dans le certificat de fonctionnement n° 10.00.271.007.1 du 1^{er} septembre 2010 restent valables, à l'exception des essais listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative	
1.1.	Documentation	satisfaisant
2.	Inspection visuelle	
2.1.	Conformité et qualité d'impression des fonctions de protection et de données visibles (partiel)	satisfaisant

CONCLUSION :

Les quatre types de cartes tachygraphiques Imprimerie Nationale pour l'Albanie ont satisfait, à l'exception du code identifiant le pays, aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 4) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié, conformément aux dispositions des articles 46, 47 et 48 du règlement (UE) n° 165/2014 du Parlement européen et du Conseil du 4 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef du Bureau de la métrologie,

Signé

Corinne LAGAUTERIE